Rwanda-Génocide : l’Etat belge sera-t-il condamné ?

La Libre Belgique, 2 mars 2018 Lâ€™Etat belge et trois de ses officiers sont poursuivis devant les tribunaux bruxellois pour avoir laissÃ© 2000 cibles des gÃ©nocidaires sans dÃ©fense Ã Kigali en avril 1994.

Ce vendredi 2 mars, la cour dâ€™appel de Bruxelles examinera le procÃ¨s intentÃ© au civil (pour le pÃ©nal, il y avait prescription) par trois familles de survivants rwandais de la tragÃ©die de lâ€™Ecole technique officielle (ETO), Ã Kigali, en avril 1994, contre lâ€™Etat belge et trois de ses officiers, dont lâ€™unÂ est aujourdâ€™hui dÃ©cÃ©dÃ©. Ils sont accusÃ©s de crim par omission dâ€™agir. Le drame est vu au Rwanda comme le symbole de lâ€™abandon de ce pays par la communautÃ© internationale lors du gÃ©nocide; il a Ã©tÃ© immortalisÃ© par le film britannique â€œShooting Dogsâ€•. Le 7 avril 1994 dÃ©bu gÃ©nocide des Tutsis prÃ©parÃ© par le rÃ©gime du prÃ©sident hutu JuvÃ©nal Habyarimana, quelques heures aprÃ¨s que lâ€ de ce dernier eut Ã©tÃ© abattu. Les Tutsis, qui se savent visÃ©s, tentent de trouver des refuges, notamment Ã lâ€™ETO, gard par une centaine de casques bleus belges. Des milices hutues encerclent lâ€™Ã©cole, entonnant des chants menaÃ§ants, enlevant plusieurs dÃ©placÃ©s pour les tuer et interceptant les autres civils qui viennent sâ€™y rÃ©fugier. Paras belges honte Le 11 avril, sur ordre de Bruxelles, les soldats belges de la 14Ã¨me compagnie de paras de Flawinne quittent lâ€™ETO pour sâ€™occuper de lâ€™Ã©vacuation des civils belges Ã lâ€™aÃ©roport, laissant derriÃ¨re eux plus de 2000 Tutsis et opposants rwandais. Ceux-ci supplientÂ Ã genoux les Belges de ne pas les abandonner aux tueurs hutus; certains demandent Ã Ãªtre abattus pour Ã©viter le supplice dâ€™Ãªtre tuÃ©s Ã la machette; dâ€™autre se couchent sur la route pour empÃªcher les jeep prendre le large. Les paras belges sont honteux â€“ de retour en Belgique, ils lacÃ¨reront leur bÃ©ret bleu devant les cameras â€“ mais obÃ©issent aux ordres. Ceux-ci sont donnÃ©s par le colonel Luc Marchal, â€œnumÃ©ro deuxâ€• de la mission onusie Rwanda, au cÃ´tÃ© du gÃ©nÃ©ral canadien RomÃ©o Dallaire; le colonel Joseph Dewez, chef du contingent belge Ã Kigali; feu capitaine Luc Lemaire qui commande les casques bleus de lâ€™ETO. Dans les heures qui suivent le dÃ©part des paras belges, les Rwandais seront massacrÃ©s dans lâ€™enceinte de lâ€™ETO ou, pour ceux qui ontÂ pu fuir, sur la route de Nyanz Sur plus de 2000 personnes, dont plusieurs centaines dâ€™enfants, seules une cinquantaine survivront, gÃ©nÃ©ralement parc que, ensevelies sous les morts, elles nâ€™ont pas Ã©tÃ© achevÃ©es. Câ€™est la Belgique qui a dÃ©cidÃ©, pas lâ€™Onu E tribunal de premiÃ¨re instance ne sâ€™Ã©tait pas prononcÃ© sur la responsabilitÃ© des personnes mises en cause et de lâ€™ mais ce dernier avait fait appel des autres dÃ©cisions (jugements interlocutoires): quâ€™il nâ€™y avait pas prescription; que le tribunal visionnerait bien â€œShooting Dogsâ€•, basÃ© sur le rÃ©cit dâ€™un journaliste de la BBC;Â que câ€™est bien la Belg lâ€™Onu, qui avait dÃ©cidÃ© de retirer les paras de lâ€™ETO. Cet appel concerne toutefois la totalitÃ© du procÃ¨s. Dâ€™abo novembre 2014, il avait Ã©tÃ© reportÃ© sine die Ã la veille du procÃ¨s, sans explication. Câ€™est ce vendredi que commence trois audiences prÃ©vues. Les parties demanderesses seront entendues les premiÃ¨res. Il sâ€™agit notamment de la famille de Boniface Ngulinzira, hutu mais qui, comme ministre des Affaires Ã©trangÃ¨res, avait signÃ© les accords de paix de 1993 entre le rÃ©gime Habyarimana et les rebelles du Front patriotique rwandais (aujourdâ€™hui au pouvoir) que rÃ©cusaient les faucons du rÃ©gime; son Ã©pouse et ses enfants avaient Ã©tÃ© Ã©pargnÃ©s parce que hutus. Figure aussi parmi elles SpÃ©c Mukayinanga, veuve de FidÃ¨le Kanyabugoyi, un reprÃ©sentant des Tutsis BagogwÃ©s, qui a survÃ©cu sous les cadavres. Les parties dÃ©fenderesses seront entendues le jeudi 8 mars et les rÃ©pliques sont prÃ©vues le 15. Par Marie-France Cros.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});